

L'ÉCHO DE MONTPEYROUX



BULLETIN MUNICIPAL N° 163 SEPTEMBRE 2025

COMMUNE DE MONTPEYROUX

MAIRIE : 10, Avenue du Rosaire

TEL : 04.67.96.61.07

EMAIL : contact@montpeyroux34.com

SITE INTERNET : www.montpeyroux34.com

AGENCE POSTALE COMMUNALE : 04.67.44.11.38

MEDIATHEQUE : 04.67.44.29.15

SOMMAIRE

EDITORIAL DU MAIRE : P 3

CONSEILS MUNICIPAUX : P 4 à 9

INFOS COMMUNE : P 10 à 13

ASSOCIATIONS : P 14 à 24

FELICITATIONS

Aude CROS et Ghislain BADIOU

Marion MARINE et Vincent MAHIEUX

Dania DUARTE et John DUJARDIN



BIENVENUE à

PAUL de Mélanie NAVAS et Alexandre MORA
NOUSEYBAH de Caroline RAYMOND

REGRETS

Monsieur Claude VILLAR
Madame Marcelle GAUJOUX née ROUSSEL
Monsieur Gilbert MANSARD
Madame Marie-Thérèse BOWN née FERRANT
Monsieur Stanley GOLDNER

REDACTION COMMISSION INFORMATION 750 EXEMPLAIRES TIRAGE du 2 SEPTEMBRE 2025

EDITORIAL



L'été a permis à chacun d'entre nous de profiter de moments de détente que ce soit chez nous, dans notre beau village autour de moments festifs organisés soit par la commune, soit par les associations. Cela a été aussi l'occasion de rencontrer des amis, la famille ou bien d'aller ailleurs. L'été a cela de remarquable qu'il rend possible ce qui paraît difficile les autres moments de l'année.

Peut-être que le soleil permet de dissiper plus facilement certains problèmes et faciliter la vie au quotidien même si la chaleur peut mettre en difficulté certains d'entre nous.

En un seul mot l'été met pas mal de choses en PAUSE.

Cependant, les choses avancent et avec cela les vendanges qui s'annoncent intéressantes, cependant avec une baisse de production mais toujours d'une grande qualité. Nous continuons à être les ambassadeurs de la viticulture et des vigneron. La création de Toutes Caves Ouvertes et des Régalades en témoignent ainsi que le soutien auprès de la Communauté de Communes, du département et de la région.

La rentrée scolaire a eu lieu et là aussi notre soutien aux enseignants et au personnel du périscolaire ne faiblit pas. Le travail en partenariat avec les parents est aussi un souhait de travailler en concertation.

- Création d'un poste d'atsem supplémentaire pour la maternelle,
- Travaux dans les toilettes et réfection de la salle de rangement.

L'été a été animé et je tiens à remercier l'ensemble des présidents(es) d'associations pour leur implication et leur envie de faire vivre le village.

Pour le reste, au-delà de la restauration de l'ancienne mairie où les 3 logements sociaux et le local commercial pour une boulangerie seront peut-être livrés en fin d'année, le chemin des Faysses a été refait et pas mal de chemins entretenus et débroussaillés.

La mairie va continuer jusqu'aux prochaines élections dans son fonctionnement. La démocratie sera la règle, à savoir comme dans toutes les institutions, n'en déplaise à certains, c'est la majorité qui décide à défaut de travail constructif. On sait bien, qu'à la veille des élections, il est de bon ton d'accuser et d'accabler le maire de tous les maux. Pour cela, j'en suis un habitué, rodé depuis 5 élections ; c'est la même chose.

Comme dit le proverbe « Quand on veut du mal à son chien, on l'accuse de la rage ».

Pour conclure; je suis fier et heureux d'être Maire de Montpeyroux, je remercie les montpeyrousiennes et montpeyrousiens. J'ai essayé de bien faire vivre le village avec pas mal d'améliorations et très modestement et humblement il me semble que je vais le quitter en bien meilleur état de ce que je l'ai trouvé en faisant de multiples réalisations et des finances saines.

Bonne rentrée à tous

Le Maire Claude CARCELLER

EXTRAIT du registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 26 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude CARCELLER, Maire.

Présents :

Mmes et Mrs : Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Jeanine NONROY, Catherine GIL, Norbert ALAÏMO, Christophe BOYER, Pauline LAINE-CURTAN, Félix von LUSCHKA-SELLHEIM,
Etaient excusés : Claude GOUJON, Jim CARTIER, Laure DESVARD, Ludovic GALHAC, Virginie GUSTAVE, Françoise PUGINIER-LUSCHKA, Marie-Claire FRYDER.

Ont donné procuration :

Claude GOUJON donne pouvoir à Bernard JEREZ
Jim CARTIER donne pouvoir à Catherine GIL
Laure DESVARD donne pouvoir à Claude CARCELLER
Ludovic GALHAC donne pouvoir à Norbert ALAÏMO
Virginie GUSTAVE donne pouvoir à Jeanine NONROY
Françoise PUGINIER-LUSCHKA donne pouvoir à Félix von LUSCHKA-SELLHEIM

Date de la convocation : 20/06/2025

Secrétaire de séance : Catherine GIL

Objet : Participation mutuelle santé

Monsieur le Maire explique que la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux. Elle introduit notamment une obligation pour ses derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque Prévoyance de leurs agents à compter du 1 er janvier 2025, puis à celle des risques frais de Santé à compter du 1 er janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques. Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

A l'issue d'un processus de négociation engagé au niveau national, l'accord collectif signé le 11 juillet 2023 ouvre en parallèle du volet Prévoyance des discussions sur les contours des futurs régimes de couverture du risque Santé. En effet, les parties au dit accord s'engagent à un dispositif de revoyure qui a vocation à se substituer à celui prévu au II de l'article 8 du décret n° 2022-581 du 20 avril 2022.

A ce stade, la participation minimale des employeurs territoriaux en matière de Frais de Santé à compter du 1 er janvier 2026 s'établit à 15€ par agent et par mois (soit 50 % d'un montant de référence fixé à 30€).

A noter que la commune a délibéré le 23 décembre 2014 pour une participation à la santé à hauteur de 40€.

En outre, les contrats Frais de Santé proposés aux agents de la Fonction Publique Territoriale doivent être constitués d'un panier de soins de référence, déterminé par le décret n° 2022- 581 du 20 avril 2022 et précisé au II de l'article L. 911-7 du code de la sécurité sociale.

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 a également confirmé le rôle d'expertise des centres de Gestion qui ont désormais l'obligation de conclure, pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics de leur ressort, des conventions de participation en matière de Santé et de Prévoyance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- Donne mandat au CDG 34 pour l'organisation, la conduite et la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé

En exercice	15
Présents	8
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Objet : Bail Commercial (Boulangerie) 6 rue de la Dysse

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne mairie en logements sociaux, il est prévu la création d'une boulangerie au rez-de-chaussée du bâtiment.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- ACCEPTE de louer le local situé au 6 rue de la Dysse et la proposition de bail commercial .
- FIXE le montant du loyer mensuel à 6,06 € HT le m², soit 800 € HT. A ce loyer s'ajouteront les charges de copropriétés et les taxes. Le loyer sera révisable annuellement à la date anniversaire proportionnellement à la variation de l'indice des loyers commerciaux (ILC) au 1 er trimestre de l'année N. L'indice de référence initial est celui du 4 ème trimestre 2024, dernier indice connu au jour de l'établissement du bail, soit 135,30.
- MANDATE Monsieur le Maire pour signer ledit bail.

En exercice	15
Présents	8
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Objet : Achat du terrain et du CASTELLAS – annule et remplace

Monsieur le Maire explique que lors du dernier conseil du 18 avril avait été voté par délibération numéro 20250418-012, l'achat du terrain et du CASTELLAS au prix de 36 000€.

Une faute de plume s'est glissée dans cette délibération, car le prix de vente du terrain est de 38 000€.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil l'achat à 38 000€ et non 36 000€.

Il indique que les frais d'actes seront pris en charge par la commune.

Les crédits pour l'achat de la parcelle sont disponibles au budget d'investissement au chapitre 21 article 2111.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE l'offre de vente du département ainsi que le château dit Le Castellas

au prix de 38 000€.

En exercice	15
Présents	8
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Objet : Nouvelle gouvernance 2026-2032 - Répartition des sièges du futur conseil de la CCVH

CONSIDERANT que conformément aux dispositions du CGCT susvisées, le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires sont établis :

- Soit sur la base d'un accord local, conformément aux dispositions du I-2° de l'article L. 5211-6-1 du CGCT susvisé ;
- Soit selon les modalités prévues aux II à VI de l'article précité, conformément à la répartition dite de droit commun, fixée par arrêté du Préfet à défaut d'accord local ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents,

DÉCIDE d'approuver la répartition des sièges du conseil communautaire établie sur la base d'un accord local,

conformément aux dispositions du I-2° de l'article L5211-6-1 du CGCT

En exercice	15
Présents	8
Votants	14
Pour	8
Contre	2
Abstention	4

Objet : Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission d'un agent d'animation du service périscolaire et du souhait de non renouveler son contrat d'un d'adjoint d'animation.

Il convient d'assurer un service d'accueil pendant les périodes périscolaires :

accueil le matin, durant la pause méridienne et le repas de midi, le soir jusqu'à 18h, ainsi que le mercredi.

L'organisation et la gestion de ce service, indispensables pour les parents qui travaillent, sont particulièrement complexes.

De plus, un de nos agents de nettoyage ayant fait valoir ses droits à la retraite, les heures qui lui étaient attribuées seront faites à partir du 1 er septembre par notre agent de restauration scolaire.

Suite à ces deux départs, les fonctions et les emplois du temps de chacun ont été réorganisés aussi il convient de modifier le tableau des emplois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ACCEPTE les modifications de quotité de travail comme énoncées :
- Réduction de l'emploi d'animateur à temps non complet, à raison de 20/35 ème pour assurer à 100% de son temps de travail les fonctions d'adjoint au responsable du service périscolaire, précédemment à 26,5/35 ème
- Réduction un emploi d'animateur à temps non complet, à raison de 21/35 ème , pour assurer 100% de son temps de travail des fonctions d'animateur pendant les temps scolaires et périscolaires, précédemment à 28,5/35 ème
- Augmentation de l'emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 30/35 ème d'un temps complet, afin d'assurer le fonctionnement de la cantine scolaire, ainsi que le nettoyage hebdomadaire des nouveaux bâtiments de la mairie et de la médiathèque, précédemment à 28/35 ème
- DECIDE la création des emplois suivants, à compter du 1 er août 2025,
 - d'un emploi d'animateur à temps non complet, à raison de 16/35 ème pour assurer à 100% de son temps de travail les fonctions d'adjoint au responsable du service périscolaire,
 - D'un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles – ATSEM, à temps non complet, à raison de 33,5/35 ème ,pour assurer à 100% de son temps de travail des fonctions précédemment à 26,5/35ème d'ATSEM,
- PRECISE que la rémunération sera basée sur celle du cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux, pour les animateurs, sur celle des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles pour la nouvelle ATSEM et sur celle des adjoints techniques pour notre agent de restauration scolaire.

- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches utiles à cet effet.

En exercice	15
Présents	8
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0



EXTRAIT du registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance extraordinaire du 11 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 juillet à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude CARCELLER, Maire.

Présents : Mmes et Mr : Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Jeanine NONROY, Claude GOUJON, Catherine GIL, Norbert ALAÏMO, Christophe BOYER, Virginie GUSTAVE, Ludovic GALHAC, Pauline LAINE-CURTAN, Félix von LUSCHKA-SELLHEIM, Françoise PUGINIER-LUSCHKA, Amélie D'HURLABORDE

En exercice 15

Présents 13

Quorum 8

Excusés : Laure DESVARD

Absents : Marie-Claire FRYDER

Pouvoirs :

Laure DESVARD donne pouvoir à Claude CARCELLER

Date de la convocation : 07/07/2025

Secrétaire de séance : Christophe BOYER

Informationx aux membres du conseil

Monsieur Le Maire fait lecture de la lettre de démission de Monsieur Jim CARTIER, présentée le 04 juillet 2025.

En application de l'article L. 2121-4 du code général des collectivités territoriales, cette démission doit être regardée comme définitive à compter de sa réception par Monsieur le Maire (Conseil d'Etat, 22 mai 2015, req. n°380828).

Il ressort des dispositions de l'article L. 270 du code électoral que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, l'élu choisi est le candidat venant immédiatement après le dernier élu dans l'ordre de la liste déposée à la préfecture et non par rapport à l'ordre des candidats figurant sur les bulletins de vote (Conseil d'Etat, 06 mai 1985, élections municipales de Moreuil).

En l'occurrence, Madame Amélie D'HURLABORDE est placée en quatorzième position sur la liste déposée en préfecture.

Hors circonstances particulières, la parité n'est pas exigée pour le remplacement d'un conseiller municipal.

Le maire doit convoquer la personne concernée à la prochaine réunion du Conseil municipal.

Le maire doit dresser un procès-verbal d'installation du conseiller municipal qui a accepté de pourvoir la vacance du siège et procéder à l'affichage de ce procès-verbal.

L'élu remplaçant est intégré à la fin du tableau du conseil municipal, lequel est ensuite transmis au bureau des élections de la préfecture.

Objet : Composition de la commission prévue par l'article R. 300-9 du code de l'urbanisme pour la ZAC des Près de la Dysse

Monsieur Claude CARCELLER, Maire et rapporteur, expose que l'objet de la présente délibération est de

définir la composition de la commission chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues, dans le cadre d'une procédure

relative aux concessions d'aménagement transférant un risque économique, en application

de l'article R. 300-9 du code de l'urbanisme, à la suite de la démission de Monsieur Jim CARTIER,

membre de la commission pour la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Près de la Dysse.

L'élection se déroule au scrutin secret, à la proportionnelle et plus forte moyenne

2. Cela étant exposé, le scrutin s'est déroulé de la manière suivante :

2.1. Les listes présentées au scrutin pour l'élection des membres de la commission étaient les suivantes :

- Liste JEREZ Bernard

→ NOMBRE DE VOIX OBTENUES : Onze

- Liste von LUSCHKA - SELLHEIM Félix

→ NOMBRE DE VOIX OBTENUES : Deux

Un vote Blanc

Par conséquent, le Conseil Municipal proclame :

Article 1 : la Commission spécialisée de l'article R.300-9 du code de l'urbanisme est composée de :

Cinq membres titulaires :

1. Monsieur JEREZ Bernard

2. Monsieur GOUJON Claude

3. Madame GIL Catherine

4. Madame GUSTAVE Virginie

5. Monsieur BOYER Christophe

Cinq membres suppléants :

1. Madame CURTAN LAINE Pauline

2. Madame DESVARD Laure

3. Monsieur ALAÏMO Norbert

4. Madame NONROY Jeanine

5. Madame D'HURLABORDE Amélie

Article 2 : Monsieur le Maire est désigné comme la personne habilitée à engager les discussions et à signer

la concession d'aménagement au sens de l'article R.300-9 du code de l'urbanisme.

Nombre de voix 12 pour 2 contre

Article 3 : Dit que le présent procès-verbal fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et sera

transmis au représentant de l'Etat.

Monsieur Le Maire Claude CARCELLER

POUR INFORMATION :

Ne pas confondre Commission Municipale et Commission « ZAC »

La commission municipale est encadrée par l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les membres de la commission sont désignés au scrutin secret et sa composition doit respecter le principe de la représentativité proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus. Ainsi tous les groupes présents au sein du conseil municipal doivent être représentés.

La Commission dite « ZAC » est encadrée par l'article R.300-9 du code de l'urbanisme.

Elle est composée de cinq membres titulaires et éventuellement de cinq membres suppléants.

Les sièges sont attribués au scrutin proportionnel de liste et à la plus forte moyenne.

Ainsi, chaque groupe présent au sein du conseil municipal peut présenter une liste et les sièges sont attribués selon le nombre de voix obtenues.

Un groupe qui n'a pas suffisamment de voix peut ne pas pouvoir siéger à la commission.

NOUVEAU

DEFEBRILATEUR

Eglise St Martin du Barry



PETIT RAPPEL (bis) :

Trop de poubelles traînent des semaines entières dans les rues. Par souci d'hygiène, d'esthétique et de sécurité, surtout lors de grosses pluies ou de vent fort (poubelles retrouvées au milieu de la chaussée)

**Les poubelles doivent impérativement être rentrées
le jour de la collecte.**

Comité communal feux de forêts

Pour l'instant, ce sont 670 ha (au 18 août) qui sont partis en fumée dans le département. La cellule de recherche des causes a été sollicitée 40 fois pour mener des enquêtes et agit directement sous les ordres du procureur.

Trop d'inconscience encore, trop de mégots jetés. Il faut intensifier la prévention.

Voici les acteurs de la prévention et de la lutte.



LES PILOTES DES AVIONS BOMBARDIERS D'EAU
Ils sont 90 regroupés au sein de la Base Avions de la Sécurité Civile de Marignane. Leurs missions principales sont le guet aérien (pour l'attaque des feux naissants) et l'attaque directe du feu. Les largages sont toujours périlleux car réalisés à basse altitude et à faible vitesse pour maximum d'efficacité avec de l'eau additionnée de produits moussant ou retardant.

LES AGENTS DE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS (ONF) ET DE L'ETAT
Les forestiers sont aussi inclus dans la lutte pour l'intervention sur les éclousions au moyen de 4x4 munis de réservoir d'eau. Ces patrouilles de surveillance sur le terrain permettent d'éviter bien des développements catastrophiques du feu.

LES SAPEURS POMPIERS
Pas moins de 27 000 sapeurs pompiers professionnels, volontaires des services départementaux et militaires des unités de la Sécurité Civile sont mobilisés chaque été pour la lutte contre les feux de forêt. L'unité de base chez les pompiers est le groupe d'intervention feux de forêt (GIFF) composé de 5 véhicules tout chemin et de 18 intervenants. En alerte sur les centres de secours ou en pré-positionnement sur le terrain, ils combattent les flammes avec des camions citerne d'une capacité de 2 à 14 000 litres.

LES FORCES DE LA LUTTE

PAS MOINS DE 30 000 PERSONNES SONT MOBILISÉES CHAQUE ANNÉE POUR LA LUTTE ET LA SURVEILLANCE DES FEUX DE FORÊT. SAPEURS POMPIERS DES SDIS, MILITAIRES DES UNITÉS DE SÉCURITÉ CIVILE, PILOTES DE LA BASE AVIONS, FORESTIERS SAPEURS DES DÉPARTEMENTS, AGENTS DE L'ETAT ET DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, GENDARMES ET BÉNÉVOLES DES COMITÉS FEUX DE FORÊTS, ILS SONT TOUS COMPLÉMENTAIRES POUR LA PRÉVENTION, LA SURVEILLANCE ET LA LUTTE.

LES FORESTIERS SAPEURS
Durant toute la période à risque ces professionnels des Conseils Généraux, interviennent sur les départs de feux en première intervention avant l'arrivée des sapeurs pompiers. Ils sont également en surveillance pour traiter toute reprise de feu avec des véhicules porteurs d'eau.

LES GENDARMES
Lors du sinistre, les gendarmes ont en charge la sécurité des personnes et des évacuations ainsi que l'organisation et le contrôle de la circulation. A l'issue de l'extinction de l'incendie, ils mènent l'enquête pour déterminer avec les forestiers et les sapeurs pompiers l'origine et la cause de l'incendie.



LE
CINEMA
REVIENT
SALLE
DES
MICOCOULIERS

Vendredi 26 septembre

18H

LE MONDE DE WISHY

20H30

Y'A PAS DE RÉSEAU



MEDIATHEQUE

- Jeudi 05 septembre à partir de 9h30 : **Continassons et bavardines** avec Davy, association l'oreille bavarde
- Vendredi 03 octobre à partir de 9h30 : **Continassons et bavardines** avec Davy, association l'oreille bavarde
- Mercredi 08 octobre à 15h : **Fête de la science : Phygital Sandscape : Dessinez, l'IA interprète !** avec le collectif d'artistes Synanta
- Vendredi 10 octobre : **La clef des songes**, spectacle pour tout-petits (0-3ans)
- Jeudi 23 octobre à 14h30 : **Atelier Fabrique ton robot dessinateur**, Construis un petit robot rigolo à base de feutres, d'un moteur et d'un gobelet, qui gribouille tout seul grâce aux vibrations, **association Les petits débrouillards**. En partenariat avec la médiathèque départementale Pierres vives
- Mercredi 29 octobre à 14h30 : **Atelier Potion ensorcelée**, association Les kurionauts
- Vendredi 31 octobre à partir de 9h30 : **Continassons et bavardines** avec Davy, association l'oreille bavarde

Atelier Halloween

Potion ensorcelée

Spécial Halloween !

Dès 6 ans

Notions abordées :
✓ Fluorescence, phosphorescence
✓ Lumière ultra-violette
✓ Sublimation
✓ Cuisine moléculaire
✓ Fabrication d'une potion comestible (pesée, mesure de volumes...)

Médiathèque

Mercredi 29 octobre à 14h30

Info et réservation : 04.67.44.29.15 /
mediatheque@montpeyroux34.com

0-3 ans
Spectacle jeunesse

La clef des songes

Cie Marie-Louise Bouillonne

Bibliothèque Montpeyroux
Vendredi 10 octobre - 10h

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BIBLIOTHÈQUES
en Vallée de l'Hérault

www.bibliotheques.cc-vallee-herault.fr



MISE A JOUR DU CALENDRIER ANNUEL 2025

Marie Thé Gascon - 06 13 08 33 64 - m.the.gascon@orange.fr

TOUTES LES INSCRIPTIONS POUR ACTIVITES SONT DÈS LA RECEPTION DES DOCUMENTS, AVEC POUR LES VOYAGES UN VERSEMENT POUR INSCRIPTION ET POSSIBILITE DE PAYER MENSUELLEMENT « *MAIS OBLIGATION D'UN VERSEMENT PAR TRIMESTRE* », POUR LES APRES-MIDIS, LES REPAS ET LES SORTIES A LA JOURNEE PAIEMENT INTEGRAL A L'INSCRIPTION.

Du 26 septembre au 1er octobre 2025 : Le PERIGORD en 6 jours. Prix 920€/P. Chambre single 125€/P. Fin des inscriptions le 11 septembre 2025. (Complet) *Une liste d'attente est établie.*

Le 17 octobre 2025 : Après-midi récréative avec comme animateurs « les Capelli » Prix 15€. Fin des inscriptions le 13 octobre 2025.

Du 5 au 8 novembre 2025 : Lloret Del Mar « les retrouvailles » : Littoral voyages fête ses 40 ans. Prix 420€/pers. Chambre single 160€. Un car de 52 places. Fin des inscriptions le 06 octobre 2025

Le vendredi 12 décembre 2025 : Noël avec Camille Traiteur et le groupe Event's pour l'animation. Prix 50€. Fin des inscriptions ***impérativement*** le 01 décembre 2025.

PRÉVISIONS 2026

En avril 2026 : Journée « Les truffes de Grignan » (date à définir) Prix 120 € /P à confirmer

du 2 au 9 mai 2026 : la Bretagne du Sud Prix 1350€/P. Chambre single 220€/P. Inscription dès réception des documents. Versement de 150€ à l'inscription. Fin des inscriptions le 1er mars 2026.

En mai 2026 : journée « Gourmandise de Provence » (date à définir) Prix 110 €/P à confirmer

du 20 au 23 juillet 2026 : Séjour Midi toulousain Prix 590€/P. Chambre single 120€/P. Variation de 2 jours en fonction du calendrier du tour de france cycliste. Inscription dès réception des documents. Versement de 50€ à l'inscription. Fin des inscriptions le 15 juin 2026.

du 5 au 9 octobre 2026 : Alpes sauvages du sud Prix 700€/P. Chambre single 150€/P. Inscription dès réception des documents. Versement de 50€ à l'inscription. Fin des inscriptions le 1er septembre 2026.

PRÉVISIONS 2027

En février 2027 : 3 jours carnaval de Nice et fête du citron à Menton (Places en tribune réservées) (en attente proposition de Littoral voyages)

En mars 2027 : Journée à Aix en Provence (date à définir) Prix 110€/P à confirmer.

En mai 2027 : Croisière fluviale au fil de la Seine (en attente proposition de Littoral voyages).

En mai 2027 : Journée Or bleu du Lubéron (date à définir) Prix 120€/P à confirmer.

L'association Creat'Evasion en partenariat avec le Foyer Rural de Montpeyroux a le plaisir de vous annoncer le lancement de ses ateliers créatifs, conçus spécialement pour les jeunes de 7 à 12 ans !

Chaque mercredi, de 10h-11h et de 11h-12h, nous proposons un moment de partage et de création où l'imagination est à l'honneur. Nous guiderons les enfants à travers un programme riche et varié : dessin, peinture, poterie, mosaïque, art filaire et de nombreuses autres activités manuelles pour explorer leur talent.

C'est une belle opportunité pour vos enfants de s'exprimer, de développer leur dextérité et de passer un moment convivial.

Les frais d'inscription à l'atelier sont de 180 € l'année plus les frais d'adhésion à l'association de 15€.

Offre spéciale Journée des associations : pour toute inscription prise ce jour-là, l'atelier sera à 160 € l'année.

Pour plus de détails ou pour inscrire votre enfant, n'hésitez pas à nous écrire à createvasion@gmail.com ou nous contacter directement sur notre site Facebook <https://www.facebook.com/CreatEvasion>"





Un grand merci !

La Diane de Montpeyroux tient à remercier l'ensemble des participants venus nombreux à notre repas annuel.

Votre présence a fait de cet évènement un beau moment de convivialité.

Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition !

La Diane de Montpeyroux, Arboras, Lagamas.



DIMANCHE 01 juin 2025
A partir de 12 h 00
Salle du couvent de Montpeyroux

REPAS de la DIANE

Menu

- apéritif
- Brasucade de moules
- salade
- Daube de sanglier
- Fromage
- Dessert
- Vin et café

Adulte : 25 Euros Enfant : Gratuit (de 12 ans)

Organisé par la Diane du Sanglier de Montpeyroux

Sur réservation avant le 25 mai 2025 auprès de : Carceller Francis
06 03 29 61 14 ou au 06 74 63 33 02

Animation musicale, concours de boule, tombola



Nouveau à Montpeyroux

Le Kangoo Jumps®

Avec Morgane

Mieux que le jogging, ce sport méconnu en France permet d'éliminer 1000 calories en une heure. Proposé sous forme de cours collectifs, rythmés et très fun avec de la musique dynamique, le Kangoo Jumps® permet de pratiquer du fitness, du cardio, de la danse, de la course ou même du renforcement musculaire.

"Le Kangoo Jumps, c'est de l'aérobic sur des boots à rebond qui permettent de réduire jusqu'à 80% les impacts sur tout le corps, et plus spécifiquement sur les articulations" explique Morgane Troussier, coach sportive.

Il s'agit d'un sport complet ayant été élaboré au Canada par des kinésithérapeutes spécialisés en rééducation en post-opératoire. Ultra ludique, on tonifie le corps de la tête aux pieds, on sollicite la mémoire, la coordination... on en devient vite accro. Les boots se modulent en fonction du poids et de l'intensité des sauts.

Formée à Paris et instructrice officielle depuis mars 2025 Morgane Troussier assurera des cours spécialement dédiés au Kangoo Jump® à partir de septembre 2025 le mardi soir de 20h30 à 21h30.



- Appel à bénévoles -

L'Association la Dysse Animée recherche des bénévoles pour son concert qui aura lieu le **Samedi 20 Septembre**

Plusieurs missions sont à pourvoir :

- Tenue de la buvette (service des boissons)
- Animation du stand de restauration (galettes, crêpes,...)
- Aide à la mise en place et rangement après l'événement

Pourquoi nous soutenir ?

Notre association œuvre tout au long de l'année pour renforcer le tissu social du village : organisation d'événements culturels et festifs, moments de partage et d'échanges pour améliorer la qualité de vie collective.

Intéressé-e ? Pour rejoindre l'équipe de bénévoles, contactez **Rafaelle** par mail : rafaelle.gutton@gmail.com ou par téléphone : 0766045757

Ensemble, faisons de cette soirée un moment inoubliable !

Tableau des activités 2025/2026

FOYER RURAL MONTPEYROUX

Danse break dance Reprise mercredi 17 septembre	Enfants A partir de 6 ans enfants ou débutants 7/16ans Et 1 groupe confirmé et ados	Mercredi - Salle Polyvalente 14h30 15h30 15h30 16h 30	Carte adhérent 13€ + Cotisation saison 150€
Atelier D'art Créatifs Reprise le 17 septembre	Enfants de 6 à 14 ans Matériel fourni	Salle Polyvalente Mercredi 10h à 12h	Carte adhérent 13€ + 180 euros la saison
			Carte adhérent 13€ + Cotisation saison 180€
DANSE MODERN'CONTEMPORAIN	ADULTES REPRISE LE 16/09/25	Salle Polyvalente Mardi 19h-20h 15	Carte adhérent 13€ + Cotisation saison 180€
Danse Contemporaine Reprise mercredi 17 septembre	Adultes	Salle du Couvent Mercredi 20h-22h	Carte adhérent 13€ + Cotisation saison 225€
Gym Pilâtes Reprise jeudi 18 septembre	Adultes	Salle Polyvalente Jeudi 17h45-18h30 et 18h35-19h20	Saison 157 euros plus carte adhérent 13€
Gymnastique Douce Reprise lundi 15 septembre	Adultes Saison 150€ +carte 13€	Lundi 10h45 -11h45 Salle Polyvalente	Cotisation saison 170€ avec la carte pour 2 cours et 135€ pour 1 cours
Gym dynamique Reprise lundi 15 septembre 20h30/21h30	Adultes	Lundi 20h30/21h30 Jeudi 20h30-21h30 Salle Polyvalente	
DANSE EVEIL/INITIATION REPRISE LE 16/09/25	ENFANTS 4/6 ans	Mardi éveil/initiation 17h 18h salle polyvalente	Carte Adhérent 13€ Cotisation saison 180€
Trait d'union Reprise jeudi 18 septembre	Adultes	Salle du Rosaire Jeudi 14h-16h	Carte adhérent 13€ + Cotisation saison 60€
Yoga Reprise lundi 29 septembre	Adultes	Salle Polyvalente Lundi 16h-17h00	Carte adhérent 13€ + Cotisation saison 120€
DANSE MODERN'CONTEMPORAIN MARDI 16/09/2025	ENFANTS (Dès 7ans) + Ados	SALLE POLYVALENTE LE MARDI 18H à 19H	Carte adhérent 13€ + Cotisation saison 180€

Chaque cours devra comprendre 10 inscrits minimum pour pouvoir démarrer et être maintenu pour la saison.

Fonctionnement Administratif: L'inscription vous engage pour la saison 2025-2026. Elle comprend l'adhésion qui vous couvre en cas d'accident et vous permet d'accéder aux activités de votre choix, moyennant le règlement d'une cotisation. Le règlement se fait en début de saison pour la totalité de l'année. Possibilité de fractionnement des encaissements (3 chèques). Après inscription tout trimestre entamé est dû, il ne sera pas fait de remboursement sauf en cas d'accident ou de maladie sur présentation d'un certificat médical. Pour les personnes qui s'inscrivent en cours d'année, le paiement se fera au prorata des cours restant inclus dans le ou les trimestres concernés. Les tarifs indiqués restent fermes et définitifs pour la saison et non modifiables selon le calendrier des fêtes et des jours fériés.



Notre association est en veilleuse pendant les deux mois d'été comme théoriquement toutes les associations de notre village. Nous en profitons pour préparer la rentrée et établir un préprogramme. Nous avons clôturé par une exposition au printemps dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie.

Début juin nous étions en sortie sur la journée en collaboration avec l'association du FOYER DE L'AMITIE.

Balade en bateau sur le Tarn, repas Aligot et visite du village médiéval de Castelnau Pégayrols.

Journée réussie. A noter la chaleur importante qui a été pénible à supporter d'où le constat qu'il faut prévoir des balades plutôt avant l'arrivée des grosses chaleurs.

Voilà les infos concernant les prochaines manifestations :

La journée des associations le dimanche 7 septembre dès le matin jusqu'au début de l'après-midi.

Nous vous invitons à passer nous voir pas seulement pour mieux connaître notre association mais aussi très important l'œuvre en commun que nous réalisons ensemble pour l'offrir à la mairie, n'ayant pas pu se faire pendant l'expo à la salle du conseil, est reportée au dimanche 7 septembre au couvent. De même nous mettrons en vente des billets de tombola avec comme lots des œuvres de nos artistes.

Vous trouverez bien sûr toutes les infos concernant notre association et les sorties prévues en avant premières dans les mois à venir.

Je vous donne RDV le 7 septembre une belle rentrée

MME M.F GOUJON 06 76 53 86 03



Un peu d'ombre



Le Tarn : bateau croisière



Pause : petit déjeuner



Castelnau
Pégayrols
médiéval



Intérieur de l'église

ASSOCIATION ST ETIENNE AU COEUR

Ils étaient nombreux de braver la canicule et assister à un concert unique au Barry le dimanche 22 juin 2025. Ce concert romantique avec Rémi Tronc au piano et Zoé Tronc à la clarinette était agrémenté par des personnages costumés par Blanche Auener. Une histoire de couple mimé avec brio par Daniel et Marie-Josée Debilliers a fait le lien entre les morceaux de musique. La mise en scène a accompagné agréablement la musique si remarquablement interprétée par Rémi et Zoé.



CELEBRATING 60 YEARS 1965-2025

Samedi 20 Septembre 2025 à 18h

Salle du Barry – Montpeyroux

Chansons Irlandaises par 60 choristes



Ce concert est présenté par l'Association
St Etienne Au Cœur

Entrée libre

Le samedi 20 septembre à 18h

l'association St Etienne au cœur accueillera

une chorale irlandaise

à l'église St Martin du Barry

La Carlow Choral Society fête ses 60 ans d'existence et 60 choristes viendront chanter des chansons irlandaises accompagnées par le pianiste Tim Cullen de Montpeyroux

A NE PAS MANQUER !



Fuego Latino

ardor y pasión

COURS DE DANSES LATINES

SALSA BACHATA ET KIZOMBA

STAGES ET SOIREE

06 95 76 61 61

fuegolatino.fl@gmail.com

fuegolatinofl

FuegolatinoFL



On prolonge l'été à La Table du Pont du Diable

Avec une salle intérieure, le restaurant situé à la Maison du Grand Site du Pont du Diable nous permet de continuer les soirées latino en septembre.

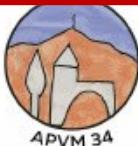


Un bel été dansant !

Cet été, l'association Fuego Latino a organisé plusieurs soirées dansantes au restaurant La Table du Pont du Diable ainsi qu'à la guinguette Les Cochons de la Garrigue située à Clermont l'Hérault. Au vu des très bons retours que nous avons eu, les soirées seront réitérées l'été prochain.

L'heure de la rentrée

Nous reprenons les cours de danse à compter du 8 septembre à la salle du couvent. Lors de nos portes ouvertes, du 8 au 19 septembre, venez essayer gratuitement tous les cours que vous voulez.



UNE RENTREE PLEINE DE PROMESSES

Journée des Associations et balade bucolique

Dimanche 7 septembre, l'association APVM participe à la **Journée des Associations** de Montpeyroux. Elle propose en fin de matinée une **balade découverte du site des Prés de la Dysse**. Ouverte à tous, cette initiative permet aux personnes intéressées, à tous les curieux et amoureux de la nature de visiter ou revisiter ce beau lieu. Rendez-vous sur le site ou inscription sur le stand.

Soirée spectacle

Dimanche 18 octobre, une représentation de théâtre est à l'affiche ! Il s'agit de la pièce « Oncle Vania » de Tchekhov, interprétée par une troupe de 11 acteurs, qui jouent bénévolement. L'association APVM les remercie vivement. Une buvette et vente d'en-cas salés-sucrés sont prévues. Lieu et horaire à préciser.

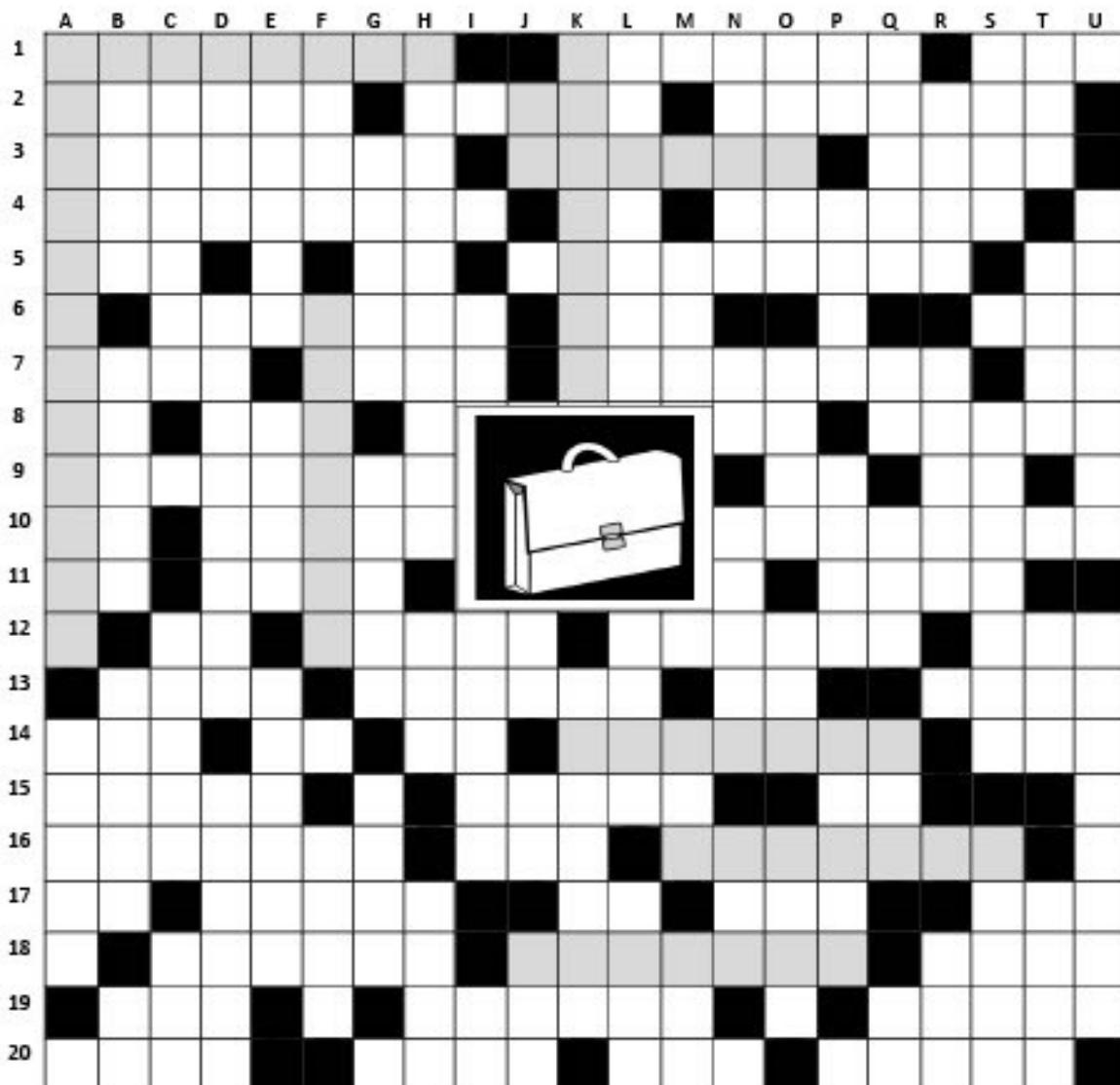
Soirée Cinéma

Dimanche 23 novembre, à 17 heures une séance de ciné-débat est proposée à la Salle polyvalente des Micocouliers avec la projection du film « Des fraises pour le renard », suivie d'un débat, autour d'une buvette et vente d'en-cas. Merci au projectionniste Julien Mauri qui offre ses services pour cet événement.

Petit bilan d'études

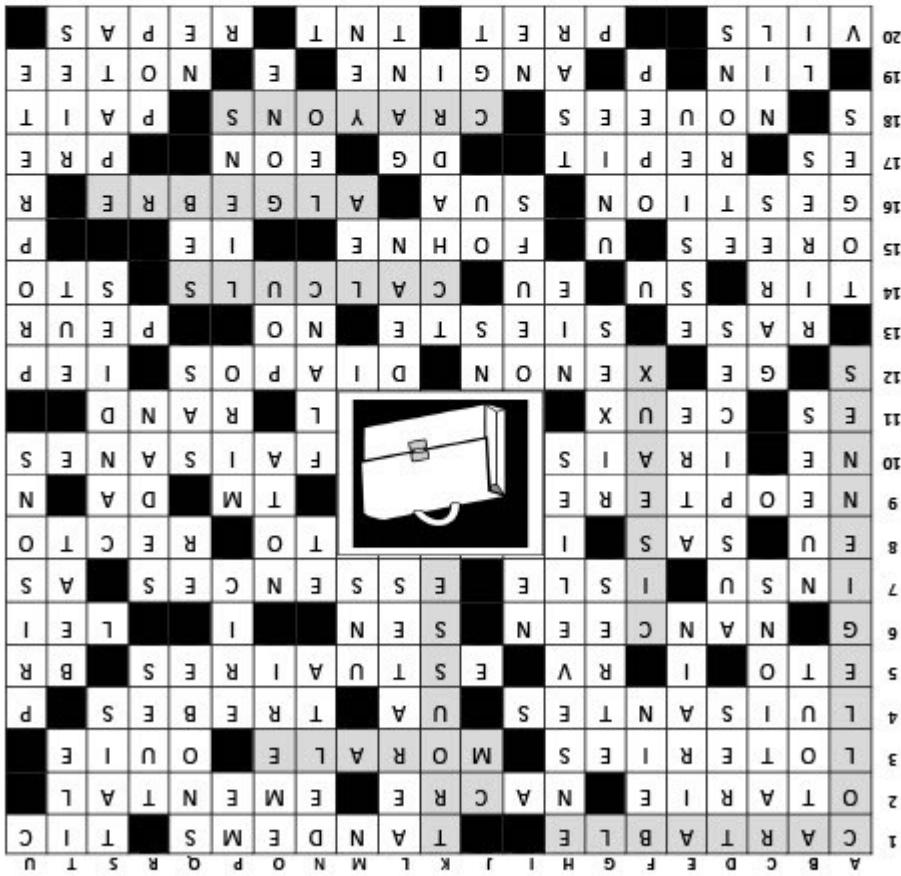
Des naturalistes ont parcouru les Prés de la Dysse et ont procédé à l'inventaire complet des espèces sur le site. Cette étude atteste de la richesse de la biodiversité et de la présence de nombreuses espèces protégées, vulnérables, voire menacées. Pas moins de 38 espèces d'oiseaux, amphibiens, reptiles, papillons, mammifères et autres chiroptères ont été identifiées et répertoriées. L'association remercie les personnes qui se sont mobilisées pour ce projet.





Horizontalement : 1. Parfois lourd à porter. Longs cycles. Fait défaut 2. Jongleuse. Irisé. Fromage. 3. Ex Lotos. Petit cours pour les petits. Sens de la feuille. 4. Brillantes. Lettres de nuages. Ville de l'Aude. 5. Enlève par la fin. Bazin intime en phonétique. Embouchures. Brome. 6. Lorrain. Rond nippon. Ronds roumains. 7. Souvent de son plein gré (à l'). Sur la Sorgue. Arbres ou carburants. Champion. 8. Grugé. Filtre. Beaucoup d'octets. En face. 9. Insecte. Consonnes. Acquiescement chez Poutine. 10. Annonce souvent un refus. Vaquerais. Poules convoitées. 11. Précède la matière. Pronom. Circule au Cap. 12. Germanium. Gaz. Courtes vues. Science Po. 13. Gonfle. Somme dérisoire. Refus à Londres. N'exclut pas le danger. 14. Projection. Connus. Obtenu. Douloureux aux reins et en Math. Travail forcé. 15. Portes de bois. Se sèche les cheveux à Genève. Fin d'avarie. 16. Administration. Coula. Matière dure. 17. Existez. Pause. Big boss. Chevalier bi. Souvent herbeux. 18. Liées. Dans la trousse. Tond le pré. 19. Tissu léger. Rouge gorge. Écrite. 20. Méprisables sauf pour le prix. Nom d'emprunt. Boum. Sauté pour le jeûne.

Verticalement : A. Élèves. Habits romains. B. Belle carte. Multitudes. Hihih ou hahaha. Mesure chinoise. C. Souvent limitées. Maisons d'arrêts. Fleuve africain. D. Beaucoup. Présages. Ceux de chien décorent souvent les trottoirs. E. Alliage cuivré. Feu. Doublé en voiture. F. Chaîne TV de sport. Utiles au découpage. Un monde de Brut. G. Humains. Bagarres. Liée. H. Enterrées. Réfuté. Ancienne couronne de l'Est. I. Négation. Pondus. Arrivé. J. Cours Moyen. Consonnes. Annonce un choix. Syndicat. K. Étui scolaire. Grillages pour Afghanes. L. Ouvrîtes les fenêtres. Le beau James. Habilie la main. M. Premiers. Prénom de fille. A cours au Japon. N. Lettre grecque. Liaison. Côté. Ferré intime. O. Toile. Écrivit. Petit et laid. Lyonnais. P. Pronom. Cantona intime. A très courte vue. Attachés. Q. Prend de haut. Fin de verbe. Peut être de sécurité. Marque connue en cuisine. Adverbe. R. Fourbus ou morts. Ville de l'Est. Type de musique. S. Ne dis mot. Bonbons anglais. Étonna. T. Ré, par exemple. Ravi. Obtint. S'esclaffe. U. Aimons. Compte en Suisse.



Grille N° 10 Solution Charles FORMOSA

TRIBUNE LIBRE

Nous allons adresser, courant septembre, notre lettre de démission du Conseil Municipal à Monsieur le Maire. Les raisons de cette démission sont très simples : nous ne voulons plus continuer à servir de caution démocratique pouvant donner l'illusion d'un respect de la pluralité alors que le Conseil a pris, à nos yeux, un tournant de plus en plus autocratique.

Après le refus, à l'unanimité (!) des membres de la majorité, de consulter les habitants sur l'avenir du village, c'est ce qui s'est passé lors du dernier Conseil Municipal qui aura rendu notre décision inéluctable : à l'occasion du renouvellement de la commission de suivi de la ZAC nous avons, de nouveau, été évincés de celle-ci malgré notre proposition de faire en sorte qu'il y ait quatre membres de la majorité municipale et un membre de l'opposition. Cette proposition respectait à la fois le mode de scrutin imposé et l'obligation de la présence d'élus de listes autres que celle de la majorité. En effet, la loi prévoit que *chaque* liste doit avoir au moins un de ses membres au sein des commissions municipales.

Aucun (!) membre de la majorité n'a voté pour notre proposition qui était, pourtant, la seule à respecter toutes les lois.

Depuis 5 ans et demi, et l'ensemble des votes le prouve, nous avons toujours soutenu la Mairie lorsqu'elle nous semblait aller dans le bon sens. Nous nous sommes aussi permis d'exprimer notre ferme désaccord lorsque c'était nécessaire. Mais, lors du dernier Conseil, il est clairement apparu que, quoi que nous puissions faire, il ne saurait y avoir d'autre voix que celle de la majorité dans les commissions « sensibles », quitte à ne pas respecter les obligations légales.

Nous ne saurons probablement jamais les raisons qui ont poussé le Maire, ses adjoints et toute la liste majoritaire à avoir autant peur de notre présence dans ces commissions pour en arriver là. Par contre, force est de constater que, désormais, le verrouillage est total.

Nous en tirons, à regret, la conclusion qu'il est définitivement impossible de travailler de façon constructive avec cette majorité dont le fonctionnement viole les plus élémentaires des principes républicains en matière de pluralité. Des principes qui nous sont trop chers pour pouvoir continuer, par notre seule présence, à servir de caution démocratique au Maire et à son équipe.

Félix et Françoise Luschka, (ancore !) élus de « Montpeyroux pour tous »
 [Site : <https://montpeyroux-pour-tous.fr> - Courriel : montpeyrouxpourtous@gmail.com]



Le Sourire

Un sourire éclos, doux matin de lumière,
Il danse sur les lèvres, léger comme l'air.
Il dit sans un mot des choses infinies.
Des rêves, des espoirs, des instants de vie.

Il éclaire un cœur, dissipe un chagrin,
Offre un peu d'amour d'un simple chemin.
Geste silencieux, trésor sans détour,
le sourire est l'ombre discrète d'amour.

Alors, sème le, ce rayon doré,
un sourire donné n'est jamais perdu,
Il revient souvent, un peu transformé
En écho de joie, en éclat tenu.

